



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00647

Numéro SIREN : 409 455 300

Nom ou dénomination : LA ROCHELLE INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2015 sous le numéro de dépôt 3055

SANS
VALEUR

LEGALE

GREFFE DU

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX: 05 46 50 55 70

SELARL BANETTE GIROUDIERE

RUE des Trois Frères
Parc d'activités Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE

V/REF :

N/REF: 2008 B 647 / 2015-A-3055

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 21/07/2015, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 02/06/2015
- Démission(s) de gérant(s)

Concernant la société

LA ROCHELLE INVEST
Société à responsabilité limitée
54 rue Philippe Vincent
17000 La Rochelle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-3055 le 21/07/2015

R.C.S. LA ROCHELLE 409 455 300 (2008 B 647)

Fait à LA ROCHELLE le 21/07/2015,
LE GREFFIER



SEAN'S
VALELLA

LEALE

« LA ROCHELLE INVEST »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 140 000 Euros
Siège Social : LA ROCHELLE (Chte-Mme) 54 Rue Philippe Vincent
409 455 300 RCS LA ROCHELLE

-:-

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

A CARACTERE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2015

L'An deux mille quinze,
Le deux juin,
Au siège social à treize heures,

Monsieur Marc MOUTALIB,

Demeurant aux TROIS ILETS (Martinique) Rés. Les Hauts Créoles – Bât B –
Appart B,

Associé unique et seul Gérant de la Société « LA ROCHELLE INVEST »,
Propriétaire des 57 000 parts composant le capital social,

Exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale en vertu des
dispositions de l'article L 223-1 du Code de Commerce,

A pris les décisions ayant pour objet :

- * Démission d'un cogérant
- * Accomplissement des formalités de publicité.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte en tant que de besoin de la démission de
Monsieur Alain BERTONNIER de ses fonctions de cogérant à compter du 02 juin 2015 au
soir.

Il lui donne quitus de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé.

SECONDE DECISION

Les présentes décisions seront publiées conformément à la législation et aux
règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux.

~~De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par~~
l'Associé unique.

L'Associé unique
Marc MOUTALIB

